

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LORIENT

BP 426 - 3 RUE BENJAMIN DELESSERT
56104 LORIENT CEDEX 04
TL 02 97 21 01 53 FX 02 97 21 34 83
MTEL 0836291111 www.infogreffe.fr
02 97 21 06 28

SELAFA LE MEN LE BRAS MOREAU JOYEUX
DENOEL ET ASSOCIES

16 RUE DES FONTAINES
56100 LORIENT

V/REF :

N/REF : 88 B 199 / 2004-A-1637

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LORIENT CERTIFIE

QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 11/06/2004, SOUS LE NUMERO 2004-A-1637,

Extrait du P.V. du Conseil d'Administration en date du 22/09/2003

Acte de désignation d'un nouveau représentant permanent en date du 29/07/03

Changement de représentant permanent d'une personne morale administrateur

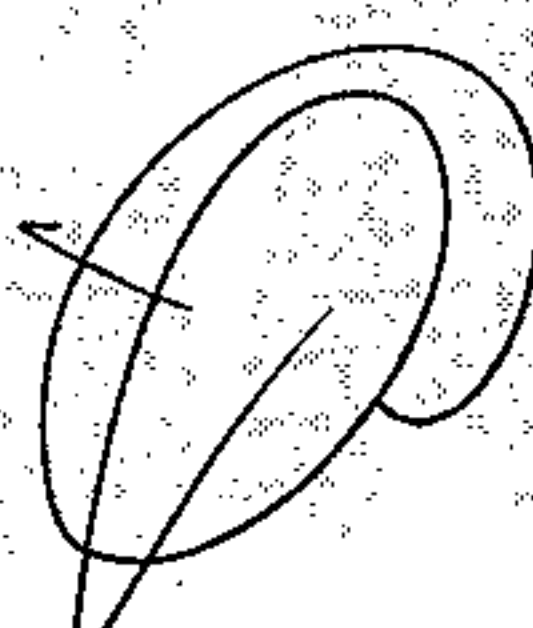
CONCERNANT LA SOCIETE

SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE GESTION DES PORTS DE PLAISANCE ET EQUIPEMENTS
PUBLICS DE LOISIRS DU PAYS DE LORIENT

Société anonyme d'économie mixte
HOTEL DE VILLE
56100 LORIENT

R.C.S. LORIENT 344 519 251 (88 B 199)

LE GREFFIER



**S.E.M. DES PORTS DE PLAISANCE ET EQUIPEMENTS PUBLICS
DE LOISIRS DU PAYS DE LORIENT - SELLOR**

Société anonyme au capital de 177 200 Euros
Siège social : LORIENT 56321 - Hôtel de Ville

R. C. S. : LORIENT 344 519 251 - 88 8 199



**EXTRAIT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 22 SEPTEMBRE 2003**

Le Conseil d'Administration de la S.E.M des PORTS DE PLAISANCE ET EQUIPEMENTS PUBLICS DE LOISIRS du pays de LORIENT - SELLOR s'est réuni le 22 Septembre 2003 à dix-huit heures trente, dans le nouveau bâtiment de terre de la THALASSA Quai de Rohan à LORIENT (56100) sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BAGEOT, Maire d'INZINZAC LOCHRIST, Président de la S.E.M

Le registre de présence a été émargé à l'entrée en séance.

Il permet de constater que :

Sont présents :

I - COLLEGE PUBLIC - collectivités territoriales :

A - La Communauté d'Agglomération du Pays de LORIENT, ayant pour délégués :

- . Monsieur Jean-Pierre BAGEOT, Maire d'INZINZAC- LOCHRIST, Président de la SELLOR
- . Monsieur Gérard PERRON, Maire d'HENNEBONT
- . Madame Monique VERGNAUD, Maire de PORT-LOUIS
- . Monsieur Robert REMOT, Maire de CLEGUER
- . Monsieur William LE POLOZEC, Conseiller Municipal de QUEVEN
- . Monsieur Christian LE DIRAISON, Maire-Adjoint de GAVRES

II - COLLEGE PRIVE :

- . La Caisse des Dépôts et Consignations, représentée par Madame Claire Anne DAVID-LECOURT
- . Le Crédit Maritime Mutuel du Morbihan, représentée par Monsieur Dominique RIGUIDEL

Sont absents et excusés

A - La Communauté d'Agglomération du Pays de LORIENT

- . Monsieur Joseph FORES, Maire-adjoint de PLOEMEUR
- . Monsieur François AUBERTIN, Maire de GUIDEL
- . Monsieur Eric REGENERME, Maire de GROIX
- . Monsieur Hubert DE LA GENESTE, Maire de BRANDERION
- . Monsieur Jean-François ROBIC, Conseiller Municipal de LANESTER

B - La ville de LARMOR-PLAGE:

- . Monsieur Victor TONNERRE, Maire de LARMOR-PLAGE

C - La ville de LORIENT:

- . Monsieur Jacques SINKIN, Maire-Adjoint de LORIENT

Assistent également à la réunion :

- Monsieur Mathieu MELLOU, Représentant du Comité d'Entreprise de la SELLOR
- Monsieur Jean-Luc BOLAY, représentant du Comité d'Entreprise
- Maître Jean-Marie DENOEL, Avocat de la SELLOR
- Monsieur Etienne COLIN, Commissaire aux comptes de la société
- Madame Martine GEFFRAY, des Services Administratifs de CAP'LORIENT
- Monsieur Thierry FRECHIER, Directeur de la SELLOR
- Monsieur Albert GIOVANNELLI, Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Pays de LORIENT

Conformément à la loi n° 83-597 du 7 Juillet 1983 et à la loi n° 66-537 du 24 Juillet 1966 sur les sociétés commerciales, ainsi que de l'article 14 des statuts, la validité des délibérations prises en séance du Conseil d'Administration d'une société d'économie mixte locale est subordonnée à la présence effective de la moitié au moins de ses membres, y compris la moitié des représentants des collectivités locales.

Monsieur le Président rappelle que depuis l'assemblée générale extraordinaire du 11 Juillet 2001, il a été décidé d'élargir la composition du Conseil d'Administration à 16 membres maximum dont 13 réservés aux collectivités territoriales et leurs groupements.

Compte tenu de cette nouvelle situation, il constate que le nombre des administrateurs et des délégués représentant les collectivités territoriales administrateurs, physiquement présents étant de 8 sur 15 administrateurs, dont 6 représentent les collectivités territoriales, soit la moitié au moins des administrateurs désignés pour siéger au Conseil d'Administration, le quorum requis par la loi est atteint.

Il est ensuite donné lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal à l'unanimité.

Puis, le Conseil délibère sur les questions suivantes figurant à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

- Gestion par la SELLOR de l'Académie TABARLY
 - Questions diverses
-

CONSTATATION DU CHANGEMENT DE REPRESENTANT PERMANENT DU CREDIT MARITIME MUTUEL

Monsieur Jean-Pierre BAGEOT, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration, signale qu'il vient d'être averti par la Direction du Crédit Maritime Mutuel du changement du représentant permanent de cet organisme, Administrateur de la SEM SELLOR

Monsieur le Président rappelle que depuis l'origine de la société, le Crédit Maritime Mutuel s'est vu attribuer un mandat d'administrateur au sein du Conseil d'Administration de la SELLOR.

Pour exercer les prérogatives attachées à celui-ci, la Direction dudit Crédit Maritime Mutuel avait désigné aux fonctions de représentant permanent, conformément à la loi du **24 Juillet 1966** sur les sociétés commerciales, Monsieur André GAUDIN, de nationalité française et domicilié à LORIENT (56100) 85 avenue de la Perrière.

Celui-ci vient d'être remplacé au poste de représentant permanent du Crédit Maritime Mutuel au sein du Conseil d'Administration de la SEM SELLOR par :

Monsieur Dominique RIGUIDEL
Domicilié à LORIENT (56100) 5 Place Aristide BRIAND

Monsieur Christian LARS, Directeur Général du Crédit Maritime Mutuel a averti Monsieur le Président de la SELLOR par une correspondance officielle en date du **29 Juillet 2003**.

C'est donc Monsieur Dominique RIGUIDEL qui exerce désormais les fonctions de représentant permanent du Crédit Maritime Mutuel auprès du Conseil d'Administration de la SELLOR, en remplacement de Monsieur André GAUDIN.

Le Conseil d'Administration prend acte de la modification qui précède.

Le Conseil d'Administration confère, en tant que de besoin, tous pouvoirs au Président de la SELLOR, afin de procéder aux formalités légales auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de LORIENT, avec faculté pour ce dernier de déléguer tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes.

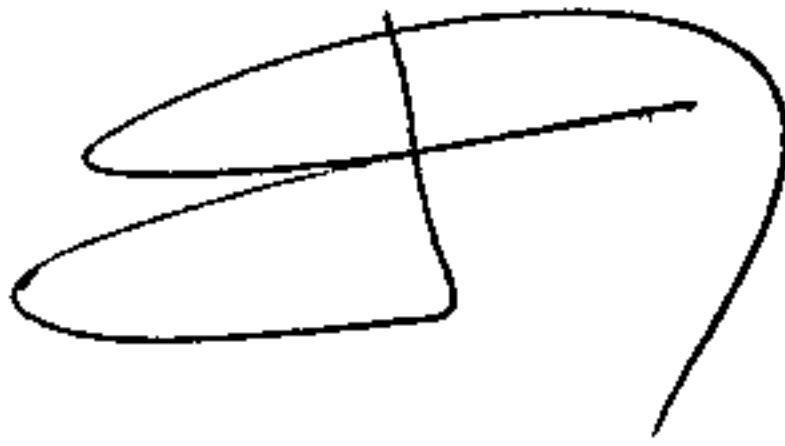


CLOTURE DE LA SEANCE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un autre Administrateur.

Le Président
Jean-Pierre BAGEOT

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large, loopy 'B' shape with a horizontal line crossing it.

Un Administrateur

A handwritten signature in black ink, featuring a series of loops and a long, sweeping horizontal stroke at the end.

Je soussigné

Christian LARS, Directeur Général de la CAISSE REGIONALE du CREDIT MARITIME MUTUEL du MORBIHAN et de la LOIRE ATLANTIQUE, dont le siège social est à AURAY (56408) 25 rue Guhur,

désigne par les présentes Monsieur Dominique RIGUIDEL, Directeur d'Agence Centrale du CREDIT MARITIME MUTUEL, en qualité de représentant permanent de ladite Caisse, au sein du Conseil d'Administration de la SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DES PORTS DE PLAISANCE ET EQUIPEMENTS PUBLICS DE LOISIRS DU PAYS DE LORIENT- SELLOR, Société Anonyme d'Economie Mixte au capital de 177 200 Euros, dont le siège social est à LORIENT (56321), Hôtel de Ville, immatriculée au Registre du Commerce des Sociétés de LORIENT sous le numéro 344 519 251, en remplacement de Monsieur André GAUDIN.

Attestation faite pour servir et valoir ce que de droit

Fait à AURAY
Le 29 Juillet 2003




crédit maritime
"La Forêt"
25, rue François Guhur
56408 AURAY Cedex